

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Marie-Anne MATHEVET Nicolas TILLMANN Brigitte REAT, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Magali CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Jean-Louis PERON absent excusé

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à l'unanimité

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses 2019 s'élèvent à 818 147,64 € et les recettes à 906 775,42 € ce qui permet de dégager un excédent de **88 627,78 €**.

L'excédent de fonctionnement cumulé est ramené à 428 308,48 € et sera reporté en recettes de fonctionnement pour un montant de 227 990,12 € et affecté en investissement pour un montant de 200 318,36 €

En investissement les dépenses 2019 s'élèvent à 549 722,13 € et les recettes s'élèvent à 218 044,88 €. Le déficit d'investissement de 2019 est de **204 518,36 €**.

Les investissements prévus en 2019 restant à réaliser s'élèvent à 23 800,00 € en dépenses et 28 000,00 € en recettes.

Le déficit d'investissement cumulé est ramené à 200 318,36 € et sera reporté en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 17 390,25 € et les recettes à 9 758,82 € soit un déficit de **7 631,43 €**, le résultat cumulé est de 20 069,46 €, cet excédent sera reporté en fonctionnement sur le budget 2020.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 197 495,16 € et les recettes à 215 444,70 € soit un excédent de **17 949,54 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 56 180,16 € et les recettes de 334 786,97 € soit un excédent cumulé de **177 670,63 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 et décide de reporter l'excédent cumulé de 44 498,24 € en recettes d'exploitation au Budget primitif 2020.

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

En 2019, il n'y a eu ni dépenses ni recettes, l'excédent cumulé est de 26 935,33 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2019 et décide d'affecter la somme de 26 965,33 € en investissement.

II – BUDGETS PRIMITIFS 2020.

Préparés le 11 février 2020 en commission des finances, les budgets primitifs 2020 s'établissent comme suit :

A) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 1 074 980,00 € en fonctionnement et 744 919,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	322 200,00 €	Produits des services	44 000,00 €
Charges de personnel	410 300,00 €	Impôts et taxes	462 900,00 €
Charges de gestion courante	84 814,00 €	Dotations	329 590,00€
Charges financières	12 500,00 €	Autres produits	10 500,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €		
<i>Virement section investissement</i>	<i>178 355,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>31 811,00 €</i>	Résultat reporté	227 990,00 €
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>30 000,00 €</i>		
TOTAL	1 074 980,00 €		1 074 980,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	90 000,00 €		118 889,00 €
TRAVAUX			
Bar salle des fêtes	7 000,00 €	Autres subventions	46 956,00 €
		Subvention département	15 000,00 €
Chemin piéton (rue du Moulin)	50 000,00 €		
Voirie 2020	140 000,00 €	<i>Subvention département</i>	40 000,00 €
Réfection mur	15 000,00 €		
Club house	74 600,00 €	<i>Subventions + SCP</i>	62 000,00 €
Eglise	7 000,00 €		
Travaux SIEL + THD42	21 499,00 €		
<i>Autres (aménagement, matériels, mobiliers)</i>	<i>55 301,00 €</i>		
Achat maison	80 000,00 €	Affectation du résultat	200 318 €
		fctva	50 590,00 €
<i>Deficit reporté</i>	<i>204 519,00 €</i>	Amortis. Fds de concours	31 811,00 €
		caution	1000,00 €
		Virement sect. fonction	178 355,00 €
			€
TOTAL	744 919,00 €		744 919,00 €

B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 27 369,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 10 000,00 € en dépenses et 5 000,00 € en recettes. 10 000 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2019 soit 20 049,00 €.

Le Conseil d'Administration, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 259 657,00 € en exploitation et 310 177,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	137 650,00 €	Produits de gestion	179 100,00 €
Impôts et taxes	41 500,00 €	<i>autres</i>	6 300,00 €
<i>Amortissements</i>	<i>80507 €</i>	<i>Amortissement subvention</i>	<i>29 759,00 €</i>
<i>Virement sect. d'Invest.</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>44 498,00 €</i>
TOTAL	259 657,00 €		259 657,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	280 418 €	subvention	0 €
		<i>FCTVA</i>	<i>52 000,00 €</i>
Amortissement subvention	<i>29 759,00 €</i>	<i>Amortissements</i>	<i>80 507,00 €</i>
<i>Déficit reporté</i>	<i>0 €</i>	Résultat reporté	177670,00 €
TOTAL	310 177,00 €		310 177,00 €

D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2020 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 214 286,69 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 241 252,02 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir ».

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	0 €	Vente de terrains aménagés	214 286,69 €
Virement investissement section	214 286,69 €	Variation de l'encours	0€
Déficit reporté	0 €	Résultat reporté	0 €
TOTAL	214 217,69 €		214 286,69 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
		Virement du fonctionnement	214 286,69 €
Déficit reporté	241 252,02	Affectation	26 965,33
TOTAL	241 252,02 €		241 252,02 €

III – TARIFS COMMUNAUX

Pour rappel :
TARIFS APPLICABLES EN 2019

CONCESSIONS DE CIMETIERE (Délibération du 29/05/2018 applicable au 01/06/18)

Trentenaires 110.00 €
Cinquantenaire 160.00 €
Perpétuelles 450.00 €

CASE COLUMBARIUM : 700 €/30 ans

CANTINE SCOLAIRE (délibération du 29/05/2018)

Tarif à compter du 01/09/2018 : 3.70 € -

GARDERIE PERISCOLAIRE (délibération du 29/05/2018)

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018 Quotient familial

	Inscription ponctuelle	inscription à l'avance
0/396	0.75 €	0.69 €
396/500	0.85 €	0.75 €
500/830	0.92 €	0.85 €
+ 830	1.07 €	0.92 €

EAU – ASSAINISSEMENT – délibération du 29/05/2018

PRE (participation raccordement à l'égout) : 1 400 € à partir du 02/03/2016

ROLE D'EAU : Délibération du 29/05/2018 applicable sur factures 2019 –
consommation du 01/06/2018 au 31/05/2019

Abonnement 90 € par an soit 7,50 € par mois

Consommation d'eau : 1.15 €/ m3

Assainissement : 1.15 €/m3

PORTAGE DES REPAS - CCAS

Délibération du conseil municipal du 19/06/2012 : repas simple : 9.15 €, repas complet :
10.15 € depuis le 1^{er} juillet 2012.

TARIFS SALLE DES FETES

Délibération du 29/04/2014 (Applicable au 01/05/14)

Mariage et Fêtes privées (week-end) 350 €

Option ménage 150 €

- Occupation du bar seul (par jour)

(Réservé aux habitants de St-Julien – 1 mois à l'avance)

65 € (1^{er} avril au 31 octobre)

85 € (1^{er} novembre au 31 mars)

Manifestations organisées par des Associations

- Bals publics (réservés aux associations de St-Julien) 350 €

- Soirée privée sur invitation 290 €

- Concours de belote 210 €

- Manifestations en semaine (par jour) 150 €

- Participation au chauffage en cas de gratuité de la salle 60 €

Spectacles dans la salle des Fêtes ou dans la salle de la Passerelle

Avec entrées payantes

- Manifestation d'un jour	160 €
- Manifestation de deux jours consécutifs	260 €
Avec entrées gratuites (par jour)	65 €

Salle « Ancienne cantine »

Délibération du 13/12/2016 applicable immédiatement

- occupation le weekend 110 €

Le Maire propose de ne pas modifier les tarifs,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs en 2020

IV - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Charges de fonctionnement Ecole

Article	désignation	dépenses 2019
60612	Electricité	3 810.00 €
60621	Chauffage	5 217.00 €
60631	Entretien	4 414.00 €
6067	Fournitures scolaires	4 325.00 €
61522	Entretien bâtiments	300.00 €
6156	Contrat maintenance	1 577.00 €
6262	Télécommunication	650.00 €
64	frais de personnel	33 769.00 €
TOTAL		54 062,00€

Le nombre d'élèves scolarisés = 86

Coût moyen par élèves = 628 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, demande une participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique d'un montant de 500,00 €

V-ADHESION AU FLU

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

VI – Subvention fonds de concours CCMP

L'enveloppe globale du fonds de concours de la CCMP était de 30 710,00 €.

Il reste la somme de 2668,40 €, M. le Maire propose de l'utiliser sur une partie des travaux du chemin piéton, sur une facture d'un montant de 5 560,50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à faire cette demande

VII – Modalité et financement d'une formation à la demande d'un agent

Par courrier du 17 février 2020, Mme Magali Cancade demande à bénéficier de son compte personnel de formation et d'une prise en charge du coût de la formation d'aide-soignante qui aura lieu de septembre 2020 à juillet 2021 pour un montant de 6580,00 €

C'est une reconversion professionnelle,

La prise en charge pourra se faire d'une part sur le budget 2020 et d'autres part 2021.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, reporte cette décision.

VIII – Vente de la parcelle AC120

Par courrier du 10 janvier 2020, M. Vincent GRANJON a demandé l'acquisition de cette parcelle, par courrier du 11 février 2020, il a transmis un plan et dit que la maison serait de plein pied.

Par courrier du 29 janvier 2020 et du 24 février 2020, les riverains habitants face à cette parcelle demande l'annulation de cette vente, considérant ce lieu comme un jardin.

M. le Maire explique que lors de l'élaboration du PLU et en tenant compte du SCOT sud Loire, la priorité était de rendre constructible « les dents creuses ». Concernant les ouvrages publics situés en bordure de parcelle, une bande de terrain restera propriété de la commune suite à un arpentage.

Le conseil municipal, après délibération par 10 voix pour et 4 abstentions, accepte la vente de cet immeuble cadastré AC120 avec les clauses suivantes devront être inscrites sur le compromis de vente, à savoir :

- La vente sera caduque en l'absence de dépôt de permis de construire et de construction dans les 2 ans
- les ouvrages notamment les coffrets électriques et le lampadaire resteront sur le terrain communal délimité après arpentage
- la future construction sera de plain-pied

XI – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 322, 323 et 324 11 rue neuve, appartenant à Mme POMMARET
- Immeuble cadastré AB 77, 11 rue Peyronnet, appartenant à M et Mme CAMUS
- immeuble cadastré AB 60, 6 Impasse St-Ennemond, appartenant à Mme POCHON

XII – DIVERS

- M. le Maire remercie le conseil municipal et les agents de la commune qui l'ont accompagné pendant ce mandat
- Repas des aînés : l'ensemble du conseil est invité au verre de l'amitié à 11h45 à la salle des fêtes
- Bar : mettre une butée à l'extérieur pour éviter que la porte ne cogne contre le mur
- SITCOM : demander un conteneur jaune pour le tri pour le hameau de Mainboeuf
- La passerelle : les projecteurs au-dessus de la scène ne fonctionnent plus
- Eglise : étude des peintures afin de déterminer si les fresques recouvertes ont une valeur architecturale
- Voirie : réfection du petit parking qui s'effondre rue de la Modure.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 heures .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 29 février 2020 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

